

## L'IVG et les sages-femmes.

L'ANSFL prend position face au collectif « sages-femmes de demain »

Nous affirmons qu'une femme demandeuse d'une IVG est *enceinte d'une grossesse tout aussi physiologique qu'une femme dont l'issue de la grossesse est l'accouchement à terme.*

Nous considérons que nous sommes formées à *écouter toutes les détresses des femmes enceintes et que la demande d'IVG en fait largement partie.*

La finesse psychologique nécessaire à l'écoute des « ambiguïtés » de la grossesse, quel qu'en soit le terme, est le cœur même du métier de sage-femme. Ce sont ces accompagnements difficiles, tout au long de nos carrières, qui nous ouvrent à une compréhension toujours plus profonde et plus humaine des autres. Là est justement la richesse, l'intelligence et la noblesse de notre métier.

Rappelons que les sages-femmes constituent la moitié des effectifs des étudiants inscrits dans les DIU d'orthogénie montrant par là, si besoin est, leur intérêt pour ces questions.

Ce sont également les sages-femmes qui effectuent et accompagnent dans les institutions les IMG qui sont des IVG à des termes plus avancés. Il est vrai que cette pratique courante se fait, à ce jour, sous la responsabilité d'un médecin mais fait de la sage-femme une excellente praticienne de l'endo-utérin gravide quel que soit le terme.

Toutes ces raisons font que nous sommes bien les professionnelles de choix pour la pratique de l'IVG et que nous comprenons pourquoi nos élus nous ont désignées comme praticien(ne)s possibles.

Par contre nous pensons que la mise en place de cette pratique nécessite un temps d'adaptation.

Les sages-femmes bénéficient d'un enseignement initial sur la contraception et l'IVG, largement plus important que celui dont bénéficient les médecins. Cependant pour un grand nombre d'entre elles qui n'ont pas eu l'occasion de pratiquer dans ces domaines, il est important de prévoir une formation adaptée.

Concernant le « collectif sages-femmes de demain » nous ne pouvons qu'être étonnées :

- de la possession de l'ensemble du listing des sages femmes de France.
- de la trésorerie immédiatement disponible pour réaliser plaquettes, prospectus et envoi postal massif.
- d'un changement aussi rapide de porte-parole « bicéphale » au printemps (médecin /sage-femme) puis uniquement sage-femme cet automne.

Toutes ces raisons ainsi que l'argumentation utilisée, nous font dire qu'il s'agit d'une offensive, à peine masquée des « pro-lifes ».

Même si l'histoire n'a pas toujours retenu les sages-femmes parmi les militantes du droit des femmes, aujourd'hui elles tiennent absolument à se démarquer du discours obscurantiste du « collectif sages-femmes de demain ».

Plus d'une femme sur deux aura dans sa vie une IVG, il nous paraît douteux d'exclure de nos compétences cette écoute qui concerne la moitié de la population féminine. Si l'arrivée des sages-femmes dans l'avortement permet de « *dédramatiser cet événement* » et par là d'alléger la souffrance des femmes, alors cette disposition légale est indispensable à construire une société qui va vers plus d'humanité.

Pour l'ANSFL, Chantal Birman